



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Date :** 10/07/2026

**De la part de** la Direction de la communication  
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

### **Grand Chambéry et la Ville de Chambéry poursuivent l'aménagement de l'espace public pour offrir à l'ensemble des usagers des déplacements plus sûrs, plus lisibles et plus confortables.**

#### **De nouveaux carrefours donnent désormais la priorité aux cyclistes**

Grand Chambéry a réalisé des travaux de modification de plusieurs carrefours afin de renforcer la sécurité et la continuité des itinéraires cyclables structurants de son réseau des Pistes Bleues. Un nouveau marquage au sol a été réalisé du **29 juin au 3 juillet**.

Ces aménagements permettent de donner la priorité aux cyclistes sur plusieurs traversées des **Pistes Bleues**. Situées dans des zones de centre-ville où la vitesse est limitée à 30km/h, ces réalisations permettent de fixer des règles cohérentes avec la protection des usagers les plus fragiles.

Les carrefours concernés sont :

- Traversée de la piste du quai des Allobroges au giratoire de La Poste (Piste Bleue 1) ;
- Traversée de la piste de l'avenue Maréchal-Leclerc au giratoire de La Poste (Piste Bleue 1) ;
- Traversée du quai Charles Roissard (Piste Bleue 2) ;
- Traversée du quai Borrel (Piste Bleue 7).



#### **Un marquage plus lisible pour une priorité mieux comprise et mieux respectée.**

Le revêtement clair, les pictogrammes vélos et les chevrons blancs rendent la traversée plus visible et matérialisent la continuité de la piste cyclable. Cet aménagement attire l'attention des automobilistes et sécurise les déplacements des cyclistes et des piétons au niveau du carrefour.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 22 000 € TTC.

## Vélos et piétons : une expérimentation pour apaiser les traversées du parc du Verney



Dans le même objectif d'améliorer le partage de l'espace public, la Ville de Chambéry expérimente de nouveaux aménagements aux entrées du parc du Verney.

En cohérence avec le souhait de la municipalité d'agir pour une meilleure cohabitation des piétons et des cyclistes, et suite à plusieurs demandes d'habitants, des barrières ont été installées aux quatre principales entrées du parc, en complément de la chicane déjà existante à proximité de l'école Waldeck-Rousseau. Des panneaux de signalisation invitant les cyclistes à mettre pied à terre complètent ce dispositif.

Un panneau « Zone pied à terre » a également été installé sur l'allée piétonne du boulevard du Théâtre, côté centre-ville (cinéma Astrée), afin de préserver un espace plus apaisé pour les piétons. Les cyclistes sont invités à privilégier la chaussée située de l'autre côté du boulevard, côté avenue des Ducs, où la circulation des vélos est mieux adaptée.

Cette expérimentation s'inscrit dans la démarche « Ville apaisée, ville partagée », qui vise à favoriser une cohabitation sereine entre tous les usagers et usagères de l'espace public. La Ville rappelle qu'en zone piétonne, conformément au Code de la route, les cyclistes sont autorisés à circuler mais doivent rouler au pas, soit à une vitesse comprise entre 4 et 6 km/h, et toujours céder la priorité aux piétons. Plus largement, chaque personne est invitée à adapter son comportement aux usagers et usagères les plus vulnérables afin que l'espace public reste un lieu de déplacement sûr, agréable et respectueux pour toutes et tous.